



PME & RÉGIONS

SÉCURITÉ

Vols en entreprise : PME
cherchent solutions
désespérément.

PME & RÉGIONS

Vols en entreprise : PME cherchent solutions désespérément

- Le vol est le deuxième risque auquel les entreprises doivent faire face.
- Face au fléau, elles naviguent entre système D et parades technologiques.

SÉCURITÉ

Guillaume Roussange
— Correspondant à Amiens

Les cambrioleurs n'ont pas eu le temps d'achever leur larcin. A peine ont-ils eu le temps d'emporter un poste à souder dans leur fuite. Cette fois-ci, les patrons de la petite zone d'activités du Mesnil-Saint-Nicaise (Somme) peuvent s'estimer heureux. « Il n'y a pas grand-chose à faire sauf renforcer notre système d'alarme. Nous n'avons pas les moyens de payer un gardiennage de nuit », témoigne l'un des dirigeants, employeur d'une dizaine de salariés.

Ce fait divers n'est pas isolé. Chaque année, services de police et de gendarmerie recensent plus de 17.000 cas de cambriolage de locaux commerciaux ou industriels, deuxième cible des mal-fauteurs, derrière les résidences principales. Principaux territoires

concernés, les Bouches-du-Rhône et le Nord, avec 3.000 cas environ par an, juste devant Paris, Lyon ou Nantes.

Siphonnage de carburant

Selon la Fédération française de l'assurance (FFA), le vol serait le deuxième risque – en fréquence – auquel sont confrontées les entreprises. « La récurrence est élevée : 26 cas pour 1.000 sinistres, contre 36 pour 1.000 pour les dégâts des eaux et loin devant le risque incendie, 9 pour 1.000 seulement », s'alarme Christophe Delcamp, directeur adjoint des assurances de dommages et responsabilité de la FFA. En légère progression, ces dernières années, le montant du sinistre moyen avoisine 2.900 euros. « 7 dirigeants sur 10 estiment que cette question a pris une importance croissante au cours des dernières



Le siphonnage des réservoirs est un des principaux délits subis par les entreprises. Photo Shutterstock

années », confirme la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), qui a mené une étude au printemps dernier auprès de ses adhérents.

Parmi les principaux fléaux auxquels doivent faire face les dirigeants : le siphonnage de carburant, une discipline de haut vol, avec plus de 8.000 affaires recensées chaque année par les autorités. « Ces actes représentent des pertes importantes, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros », peste Paul Lhotellier, PDG d'un groupe spécialisé dans l'environnement, l'énergie ou les travaux publics, qui réalise 200 millions de chiffre d'affaires. Le patron avoue être démuni face à un phénomène qu'il juge très difficile à combattre en raison de l'éclatement géographique de ses chantiers. Pour lui, la solution réside dans la prévention, le mot d'ordre étant de laisser les

réservoirs vides durant le week-end, notamment en zone urbaine. « Les grands groupes sont souvent mieux armés car ils disposent d'un "risk manager". Dans les PME, le patron est en première ligne et doit s'adosser à un professionnel de l'assurance », commente Christophe Delcamp à la FFA.

Poursuites judiciaires

Les commerçants ne sont pas non plus épargnés. Trois quarts d'entre eux affirment avoir été victimes de tentatives de vol en 2017. Si la grande majorité dispose de moyens techniques de dissuasion – caméras, portiques, alarmes –, 25 % des commerçants expliquent devoir faire appel à des gardiens de nuit ou des vigiles. « Si l'article 311-3 prévoit 3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende en cas de vol simple, dans les faits les sanctions se limitent à un rappel à la loi », constate la CPME.

Selon les études du syndicat, près de 70 % des commerçants victimes se déclarent insatisfaits des suites judiciaires données à leur affaire. Face au fléau, le syndicat patronal a formulé une proposition radicale : décriminaliser les vols simples, qui seraient punis d'une amende forfaitaire, sur le modèle des infractions au Code de la route.

Celles-ci seraient dressées par les forces de l'ordre, sur la base des témoignages des agents de sécurité qui pourraient dans ce contexte être accrédités ou agréés. La confédération des PME demande aussi la création d'une certification des matériels de vidéosurveillance afin de rendre les images plus facilement utilisables devant la justice. Chaque année, le montant des vols en magasin représente plus de 3,5 milliards d'euros de manque à gagner pour les distributeurs français. ■